

## ASSISTANCE À LA SECURISATION DES ESSMS (ETABLISSEMENT ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX)



N° d'organisme de formation : 11 95 053 60 95

### OBJECTIF :

- ♦ Sécurisation de l'ESSMS selon l'instruction n° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017 relatif aux mesures de sécurisations dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

### MÉTHODOLOGIE :

- 1/ Analyse des risques périphériques, périmétriques et des volumes intérieurs de l'établissement
- 2/ Etat des lieux/évaluation des mesures de sécurisation déjà en place en dans l'établissement. Identification des vulnérabilités de la structure et priorisation des sites à sécuriser
- 3/ Proposition de mesures organisationnelles à mettre en œuvre si besoin sur la vigilance, la prévention et la protection
- 4/ Rédaction d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté précisant la sécurisation de l'ESSMS en exploitation normale, la sécurisation de l'ESSMS en situation de crise. Le plan précisera notamment les modalités d'alerte interne et externe, comment déterminer s'il faut évacuer ou se confiner, comment se confiner, et comment évacuer.

### NOTA :

Le conseiller technique prendra contact avec le référent sûreté du commissariat du secteur de l'établissement pour réaliser l'analyse des risques et des vulnérabilités.  
Il est conseillé de créer un groupe de personnes ressources composé de personnels représentatifs de l'établissement, afin que ces travaux de sécurisation soient le plus pertinent possible.  
La présentation du Plan Particulier de Mise en Sûreté au conseil de la vie sociale, la formation du personnel et l'organisation d'un exercice ne sont pas compris dans cette prestation de conseil.

## **DURÉE DE LA MISSION :**

*(durée approximative pouvant varier selon l'établissement)*

- 1/ Visite des locaux avec le référent sureté du commissariat de secteur (si disponible) : 2h00
- 2/ Analyse des risques et vulnérabilités, état des lieux des mesures existantes, définition du schéma global de sécurisation avec le groupe ressource : 4h00
- 3/ Rédaction de la Fiche Sécurité – Plan Particulier de Mise en Sûreté : 4h00

## **UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :**

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur,
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

## **Pensez à nous consulter pour :**

### **1/ vos formations à la sécurité incendie :**

- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) ;
- ♦ Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

### **2/ vos formations de secourisme :**

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

### **3/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;**

### **4/ un audit de sécurité incendie ;**

### **5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;**

### **6/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;**

### **7/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.**